

SOMMAIRE DES QUESTIONS – Projet de centrale électrique d’Aspen

Le présent document fournit un sommaire général des questions présentées à l’Agence d’évaluation d’impact du Canada (l’Agence) à propos du projet de centrale électrique d’Aspen (le projet) pendant la période de commentaires sur la description initiale du projet, présenté par la Saskatchewan Power Corporation (le promoteur). Les questions mettent en lumière les renseignements qui appuient la prise de décision par l’Agence quant à la nécessité ou non de réaliser une évaluation d’impact en vertu de l’article 16 de la *Loi sur l’évaluation d’impact* et, le cas échéant, à adapter les documents de l’étape préparatoire. Les contributions originales sont publiées en ligne, sur le site Internet du Registre canadien d’évaluation d’impact pour le projet (numéro de référence 84525).

Le promoteur doit fournir à l’Agence sa réponse au sommaire des questions qui détaille la manière dont il entend répondre aux questions soulevées, ainsi que la description détaillée du projet. Cette dernière doit présenter les renseignements contenus dans la description initiale du projet, accompagnés de nouveaux renseignements intégrés tout au long du corps du texte de façon à répondre aux questions soulevées. Ceci facilitera la compréhension des participants à l’évaluation, y compris les groupes autochtones et publics, les autorités fédérales, les ministères provinciaux et les municipalités.

Enjeu
Poisson et habitat du poisson
Besoin de renseignements sur la manière dont le prélèvement d’eau proposé pendant l’exploitation du projet est susceptible d’affecter le poisson et l’habitat du poisson à la source d’eau et dans les plans d’eau connexes, et renseignements sur la manière dont ces effets seront atténués.
Préciser les effets potentiels du gazoduc de gaz naturel sur le poisson et l’habitat du poisson, ainsi que la manière dont ces effets seront atténués.
Oiseaux migrateurs, autres oiseaux et leurs habitats
Possibilité d’effets sur les oiseaux migrateurs pendant toutes les étapes du projet et obligations correspondantes découlant de la <i>Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs</i> et de son règlement.
Effets potentiels du projet sur les oiseaux migrateurs en rapport avec la construction de routes, l’augmentation du trafic, les perturbations sensorielles, les perturbations linéaires, ainsi que la nécessité de disposer de renseignements sur les sources de perturbations sensorielles, les voies migratoires, la surveillance et la manière dont les effets potentiels seront traités.
Préciser comment et quand le défrichage de la végétation sera effectué.
Espèces en péril, faune terrestre et leurs habitats
Besoin de renseignements concernant la présence potentielle de la salamandre tigrée de l’Ouest et de la grenouille léopard dans la zone du projet, l’utilisation potentielle du bassin de retenue des eaux pluviales et la détermination des mesures à prendre pour atténuer ces effets.
Commentaire concernant les effets potentiels du projet sur les espèces en péril, tels que les perturbations sensorielles et la manière dont les effets potentiels seront atténués.
Besoin de renseignements concernant la présence potentielle de la grue blanche, du bruant de Baird, du pipit de Sprague et d’autres oiseaux nichant dans les prairies dans la zone du projet, les effets potentiels pour ces espèces et la détermination des mesures visant à atténuer ces effets.
Changements climatiques et émissions de gaz à effet de serre
Décrire la résilience du projet par rapport aux changements climatiques futurs et, le cas échéant, la manière dont elle est prise en compte dans la conception du projet.

Préciser les émissions de gaz à effet de serre du projet et sa contribution aux changements climatiques en tenant compte de l'évaluation stratégique des changements climatiques et de l'objectif à long terme du gouvernement du Canada de parvenir à la carboneutralité d'ici 2050. Décrire les mesures d'atténuation prévues, les technologies et les pratiques exemplaires à appliquer, y compris les mesures envisagées pour réduire en permanence les émissions de gaz à effet de serre du projet.
Commentaire relatif à l'élargissement de la prise en compte des composantes dans l'évaluation des effets en lien avec les émissions de gaz à effet de serre.
Préoccupation concernant les investissements à long terme dans la production d'électricité à partir de combustibles fossiles et les émissions de carbone.
Besoin d'estimations de la consommation de carburant pour différents scénarios de capacité, y compris des détails sur les scénarios de production à cycle simple et les répercussions en matière de gaz à effet de serre.
Clarifier les unités et la portée des estimations des émissions du projet.
Besoin de renseignements supplémentaires sur les estimations des émissions de gaz à effet de serre du projet, y compris les émissions dues au changement d'affectation des terres.
Patrimoines spirituel, naturel et culturel des peuples autochtones
Commentaires sur l'adéquation de l'étude archéologique et sur les effets potentiels du projet sur les ressources archéologiques, naturelles et culturelles.
Usage courant des terres et des ressources par les peuples autochtones à des fins traditionnelles
Préciser les effets potentiels ou perçus du projet sur la faune et la flore, les effets potentiels connexes sur les sources d'alimentation traditionnelles et la sécurité alimentaire des groupes autochtones, ainsi que la manière dont ces effets seront atténués.
Préciser l'utilisation des terres par les groupes autochtones, y compris les emplacements, et préciser si l'accès aux terres traditionnelles peut être affecté par le projet, et dans l'affirmative, indiquer comment.
Consultation et mobilisation des Autochtones
Nécessité d'un engagement important avec les groupes autochtones, clarté sur la mobilisation qui a eu lieu, et toute mise à jour des renseignements sur la mobilisation concrète et à venir. Inclure les questions relatives à la santé ou aux déterminants précis de la santé soulevée par chaque groupe autochtone, ainsi que les mesures proposées pour atténuer les problèmes soulevés par les membres de la communauté.
Conditions sanitaires des peuples autochtones et non autochtones
Nécessité de tenir compte de l'emplacement des récepteurs sensibles (p. ex., hôpitaux, écoles, maisons de retraite, maisons de soins) et de l'utilisation traditionnelle des terres lors de la détermination des incidences potentielles du projet sur la qualité de l'air et la santé humaine.
Préciser les modifications potentielles à la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines découlant du projet, y compris la façon dont les populations autochtones consomment l'eau et les effets sur la santé humaine.
Utilisation des documents d'orientation de Santé Canada lors de l'évaluation des effets des projets sur la santé.
Besoin de renseignements sur les aliments traditionnels utilisés par les populations autochtones, y compris des renseignements sur la contamination existante et toute augmentation possible de la contamination, ainsi que sur les effets prévus sur la santé humaine.
Conditions sociales et économiques des peuples autochtones
Préciser comment les demandes accrues de services locaux affecteront les groupes autochtones et comment les effets potentiels seront atténués.

Préciser les objectifs en matière d'emploi des autochtones qui pourraient être définis pour le projet.
Conditions sociales et économiques des peuples non autochtones
Préciser la stratégie d'embauche, y compris les emplois permanents prévus, la source et la quantité de main-d'œuvre, la manière dont la main-d'œuvre sera recrutée au plus fort des travaux et la manière dont les pénuries de main-d'œuvre ou l'accessibilité à la main-d'œuvre qualifiée ont été prises en compte.
Clarifier la viabilité économique du projet.
Besoin de renseignements sur les effets économiques, sociaux et écologiques, ainsi que sur les conséquences en matière de possibilités d'emploi pour les communautés.
Préciser si une aide financière fédérale est prévue pour résoudre les problèmes de main-d'œuvre et d'emploi résultant du projet.
Nécessité de disposer de preuves empiriques pour étayer le fait que le projet sera bénéfique pour l'économie de la province et améliorera le produit intérieur brut fédéral.
Préciser l'impact de la désaffectation du projet sur l'emploi.
Groupes de populations vulnérables (analyse comparative entre les sexes plus)
Préciser comment l'inclusion sera suivie et comment les lacunes en matière de représentation seront comblées en ce qui concerne la mobilisation.
Nécessité de disposer de davantage de données dans les zones régionales et locales et d'envisager une approche fondée sur l'analyse comparative entre les sexes plus. Tenir compte de la violence fondée sur le sexe et des pratiques de recrutement et d'embauche.
Préciser les mesures d'atténuation qui prennent en compte les impacts différentiels sur les différents groupes de populations.
Tenir compte de l'analyse comparative entre les sexes plus tout au long du cycle de vie du Projet, de l'engagement, de la consultation, de l'atténuation et de la création des conditions de référence. Inclure les risques de violence basée sur le genre.
Nécessité d'une description détaillée de la stratégie de diversité de l'entreprise du promoteur et de sa pertinence par rapport à l'analyse comparative entre les sexes plus et aux questions d'emploi et de travail concernant le projet.
Environnement acoustique
Besoin de renseignements sur les effets du bruit sur les populations vulnérables et sur l'utilisation des terres par les groupes autochtones.
Besoin de renseignements concernant les enquêtes sur le bruit ambiant, le calendrier des activités de construction, les niveaux de bruit prévus pendant la construction et l'exploitation, ainsi que l'atténuation des effets du bruit.
Préciser les plaintes relatives au bruit et les procédures de résolution, ainsi que les plans d'atténuation du bruit.
Eaux de surface et eaux souterraines
Prise en compte des effets potentiels sur les eaux souterraines, y compris la contamination potentielle due aux déversements.
Déterminer les options d'urgence pour gérer les volumes d'eau excédentaires potentiels si le bassin d'évaporation atteint sa pleine capacité.
Besoin de renseignements sur les éventuels changements liés au projet en ce qui concerne la disponibilité en eau, les conditions météorologiques locales et les masses d'eau, compte tenu des changements climatiques.
Préciser quelles sont les sources d'eau susceptibles d'être affectées par le projet et comment les effets potentiels seront atténués.

Effets potentiels sur la qualité de l'eau et les obligations correspondantes découlant de la <i>Loi sur les pêches</i> et de son règlement.
Voies navigables
Préciser si une ou plusieurs composantes du projet, y compris les activités accessoires, peuvent affecter une voie navigable, et dans l'affirmative, indiquer comment, et préciser de quelle façon ces effets seront atténués.
Milieus humides
Besoin de renseignements supplémentaires sur les milieux humides afin de mieux comprendre les effets potentiels sur les oiseaux migrateurs et les espèces sauvages en péril, y compris les impacts directs et indirects potentiels, les types de milieux humides susceptibles d'être touchés, l'importance régionale des milieux humides potentiellement touchés, et les impacts cumulatifs régionaux résultant de la disparition des milieux humides.
Effets cumulatifs
Nécessité de prendre en compte les effets cumulatifs.
Nécessité du projet
Le projet fournirait une source locale d'énergie, contribuerait à réduire les gaspillages d'énergie et à atteindre les objectifs en matière d'émissions de carbone.
Le projet aura probablement des répercussions sociales et économiques positives et contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre.
Autres solutions permettant de réaliser le projet
Nécessité de préciser les solutions de remplacement ou d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, telles que la technologie d'amélioration du réseau, le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, le stockage d'énergies renouvelables dans des batteries (p. ex., énergies solaire et éolienne) et les piles à combustible, y compris leur faisabilité et leur rapport coût-efficacité, qui ont été envisagées.
Préciser les détails se rapportant aux solutions de rechange proposées pour l'approvisionnement en eau, y compris les sources d'eau, les effets potentiels connexes et les besoins en eau pendant l'exploitation et l'entretien.
Préciser quelles autres possibilités de partage des marges de réserve de planification avec les voisins ont été envisagées, le cas échéant.
Solutions de rechange au projet
Nécessité d'examiner les solutions de rechange au projet et d'obtenir de plus amples renseignements à leur sujet afin de justifier pourquoi le projet est considéré comme l'option idéale pour permettre la production d'énergie renouvelable et réaliser des réductions d'émissions.
Accidents et défaillances
Besoin de renseignements supplémentaires sur les effets potentiels du projet et sur la manière dont ces effets seront atténués, y compris en ce qui concerne les déversements ou les rejets de substances dangereuses ou nocives résultant d'accidents et de dysfonctionnements imprévus.
Besoin de renseignements supplémentaires sur les scénarios d'accidents et de dysfonctionnements potentiels qui pourraient entraîner le rejet de contaminants dans le milieu environnant pour chaque étape du projet, ainsi que sur les effets potentiels sur la santé humaine.
Respecter la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)</i> et son règlement lors de l'élaboration du plan de préparation aux situations d'urgence.
Élaboration d'un plan d'urgence en cas de déversement.
Besoin de renseignements complémentaires sur les plans de sensibilisation de la communauté et de communication d'urgence.

Déchets et émissions
Nécessité d'évaluer la possibilité pour le projet de ne pas produire de déchets.
Clarifier la méthodologie et les renseignements à l'appui du calcul des émissions fugitives.
Besoin de renseignements sur la qualité de l'air en ce qui concerne les émissions et la dispersion des contaminants atmosphériques provenant des activités du projet.
Nécessité d'un inventaire complet de tous les polluants atmosphériques potentiels (y compris les émissions de gaz d'échappement des moteurs diesel), des effets résiduels prévus sur la qualité de l'air de la construction, de l'exploitation et de l'entretien du projet, ainsi que d'une liste d'exclusion de tous les polluants atmosphériques et des justifications de l'exclusion.
Description générale du Projet
Renseignements supplémentaires sur les activités accessoires (y compris les lignes d'approvisionnement en gaz naturel), tels que l'acheminement, les parties qui sont uniquement au bénéfice du projet, les effets potentiels et la manière dont ces derniers seront atténués.
Varia – Commentaires éditoriaux sur la description initiale du projet
Préciser les références aux émissions liées à la désaffectation.
La durée de vie du projet doit être incluse dans la section d'introduction.